



Procès-Verbal
De la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives
du mercredi 15 juin 2022

Président : M. ORTUNO.

Présents : MM. BAUDUIN, HORMI, REHOUDJA.

Excusés : M. BEDUER, HIMMI.

Secrétaire de Séance : Mme. AKROUN

Rappel :

- Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à disposition des joueurs et des arbitres des installations conformes au Règlement et en état (sanitaires et douches).

- Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) installation(s) au niveau de l'éclairage.

Sécurité : Les zones de sécurité (Articles 3.4 et 3.3)

Pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50m minimum en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire.

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Celle-ci se mesure depuis l'extérieure de la ligne de jeu jusqu'au premier obstacle rencontré (main courante, clôture, montant des buts de Foot à 8 rabattu, socle et couvercle des abris de touche).

Ville de TREMBLAY-EN-FRANCE : Stade Fernand Noël – NNI 930730301

La Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportive accuse réception du formulaire de suppression et la transmet à la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives.

Rappel : Obligation de classement

La Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives rappelle que conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, les équipes séniors évoluant en Départementale 2 qui sont appelées à accéder en Départementale 1 à la fin de la saison 2021/2022, devront obligatoirement disputer des rencontres de cette compétition sur un terrain classé niveau E6. La Commission Départementale des Terrains et Installation Sportives reste à leur disposition.

GYMNASES :**Ville de LIVRY-GARGAN : Gymnase Gezmaine Tillion NNI 930469902**

Cette installation n'a jamais été classée, la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives demande au service des sports de la Ville de lui transmettre tous les documents permettant de classer ce gymnase, à savoir :

- Plan coté des vestiaires et de l'aire de jeu
- Autorisation d'ouverture au public
- Plan de situation

A la réception de ces documents, un rendez-vous sera pris afin d'effectuer une visite de classement initiale.

Ville de LE BLANC-MESNIL : Gymnase Paul Eluard NNI 930079902

Cette installation n'a jamais été classée, la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives demande au service des sports de la Ville de lui transmettre tous les documents permettant de classer ce gymnase, à savoir :

- Plan coté des vestiaires et de l'aire de jeu
- Autorisation d'ouverture au public
- Plan de situation

A la réception de ces documents, un rendez-vous sera pris afin d'effectuer une visite de classement initiale.

Ville de DRANCY : Gymnase Joliot Curie NNI 930299903

Cette installation n'a jamais été classée, la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives demande au service des sports de la Ville de lui transmettre tous les documents permettant de classer ce gymnase, à savoir :

- Plan coté des vestiaires et de l'aire de jeu
- Autorisation d'ouverture au public
- Plan de situation

A la réception de ces documents, un rendez-vous sera pris afin d'effectuer une visite de classement initiale.

Ville de BAGNOLET : Gymnase Maurice Bacquet NNI 930069901

Cette installation n'a jamais été classée, la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives demande au service des sports de la Ville de lui transmettre tous les documents permettant de classer ce gymnase, à savoir :

- Plan coté des vestiaires et de l'aire de jeu
- Autorisation d'ouverture au public
- Plan de situation

A la réception de ces documents, un rendez-vous sera pris afin d'effectuer une visite de classement initiale.

Ville de MONTREUIL : Gymnase Paul Langevin NNI 930489901

Cette installation n'a jamais été classée, la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives demande au service des sports de la Ville de lui transmettre tous les documents permettant de classer ce gymnase, à savoir :

- Plan coté des vestiaires et de l'aire de jeu
- Autorisation d'ouverture au public
- Plan de situation

A la réception de ces documents, un rendez-vous sera pris afin d'effectuer une visite de classement initiale.

Ville de L'ILE-ST-DENIS : Gymnase Alice Milliat NNI 930399901

Cette installation n'a jamais été classée, la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives demande au service des sports de la Ville de lui transmettre tous les documents permettant de classer ce gymnase, à savoir :

- Plan coté des vestiaires et de l'aire de jeu
- Autorisation d'ouverture au public
- Plan de situation

A la réception de ces documents, un rendez-vous sera pris afin d'effectuer une visite de classement initiale.

Ville de ST-OUEN : Gymnase Tommies Smith NNI 930709904 / Gymnase Joliot Curie NNI 930709903

Cette installation n'a jamais été classée, la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives demande au service des sports de la Ville de lui transmettre tous les documents permettant de classer ce gymnase, à savoir :

- Plan coté des vestiaires et de l'aire de jeu
- Autorisation d'ouverture au public
- Plan de situation

A la réception de ces documents, un rendez-vous sera pris afin d'effectuer une visite de classement initiale.

Ville de AULNAY-SOUS-BOIS : Gymnase de la Rose des Vents NNI 930599903

Cette installation n'a jamais été classée, la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives demande au service des sports de lui transmettre tous les documents permettant de classer ce gymnase, à savoir :

- Plan coté des vestiaires et de l'aire de jeu
- Autorisation d'ouverture au public
- Plan de situation

A la réception de ces documents, un rendez-vous sera pris afin d'effectuer une visite de classement initiale.

Ville de SAINT-DENIS : Gymnase Irene Bopard NNI 930669901

Cette installation n'a jamais été classée, la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives demande au service des sports de la Ville de lui transmettre tous les documents permettant de classer ce gymnase, à savoir :

- Plan coté des vestiaires et de l'aire de jeu
- Autorisation d'ouverture au public
- Plan de situation

A la réception de ces documents, un rendez-vous sera pris afin d'effectuer une visite de classement initiale.

Ville de LA COURNEUVE : Gymnase Jean Guimier NNI 930279902

Cette installation n'a jamais été classée, la Commission Département des Terrains et des Installations Sportives demande au service des sports de la Ville de lui transmettre tous les documents permettant de classer ce gymnase, à savoir :

- Plan coté des vestiaires et de l'aire de jeu
- Autorisation d'ouverture au public
- Plan de situation

A la réception de ces documents, un rendez-vous sera pris afin d'effectuer une visite de classement initiale.

Ville de BOBIGNY : Gymnase Stéphane Makowsky NNI 930089904

Cette installation n'a jamais été classée, la Commission Département des Terrains et des Installations Sportives demande au service des sports de la Ville de lui transmettre tous les documents permettant de classer ce gymnase, à savoir :

- Plan coté des vestiaires et de l'aire de jeu
- Autorisation d'ouverture au public
- Plan de situation

A la réception de ces documents, un rendez-vous sera pris afin d'effectuer une visite de classement initiale.

Le Président
M. Jean-Claude ORTUNO

La Secrétaire de Séance
Mme. Dahbia AKROUN

Prochaine Réunion : le mercredi 21 septembre 2022 à 14h30.